

CONFERENCE

## Le bien-être au travail

Animée par Michel Lemonnier, docteur en psychologie du travail, cette conférence traite d'un sujet sociétal sur notre bien-être au travail.

**Le Bien-être au travail : injonction et obligation légale ou réelle chance pour les membres du collectif au travail de l'organisation ?**

Pour une entreprise, assurer le bien-être de ses salariés au travail, n'est pas un dispositif optionnel, mais consiste en une obligation légale, en vertu de l'article L4121-1 du Code du travail. Cependant, le bien-être au travail est un concept « englobant » car il dépasse la santé au travail. Il permet d'agir :

- Sur la diminution de l'exposition aux risques psychosociaux
- Sur le climat collectif
- Sur la motivation au travail

Saisissons-nous collectivement de cette obligation légale qui nous est faite pour la transformer en réelle opportunité le travail comme un moyen d'épanouissement personnel pour le bénéfice du collectif et de l'organisation.

## A noter dans vos agendas !

### Les prochaines conférences du Cnam

- 13 mars 2020 : La quête de sens au travail
- 2 avril 2020 : Comment passer de l'individuel au collectif ou la problématique de la consultation individuelle prise en charge par le psychologue du travail
- 14 mai 2020 : La posture du psychologue du travail : possibilités et limites
- 15 mai 2020 : Le travail entre subjectivité et activité

# CONI

**Jeudi 16 janv**

**Le b**

**au f**

# Michel LEMONNIER

## Docteur en psychologie

16 janvier 2020  
18h30 - 20h

Caen

Conservatoire de musique  
Salle de l'Auditorium

Espaces André Malraux  
14200 Hérouville-Saint-Clair